

Gaëlle Martinez (Solidaires) : “Parler attractivité de la fonction publique sans revalorisation salariale, c’est parler dans le vent”

Bastien Scordia

Quelles sont vos attentes s'agissant du futur projet de loi de réforme de la fonction publique ?

Pour Solidaires, il y a une urgence, maintes fois rappelée, c’est la revalorisation salariale via des mesures générales comme l’ajout de 85 points d’indice pour toutes et tous, la revalorisation du point d’indice, l’indexation de la valeur du point sur l’inflation et la revalorisation des carrières féminisées. Il y a une véritable problématique également autour des tassements de grille. Ces points, ce sont ceux dont nous voulons parler. Et que nous voulons enfin voir avancer. Il est fort probable que nous ne serons pas sur la même longueur d’onde que le ministre Stanislas Guerini. Dans tous les cas, nous n’accepterons aucun recul contre les droits des agents publics, contre le statut, etc. Nous ne sommes pas demandeurs d’un projet de loi, mais de mesures rapides et concrètes pour l’ensemble des agents publics.

Comment, selon vous, rendre la fonction publique "plus attractive" ? Quelles urgences ?

Il n’y a pas beaucoup de mystère là-dessus. Il y a deux choses indispensables et urgentes. Il faut travailler sur l’aspect salarial et sur les conditions de travail. Il y a eu plus de 10 ans de gel du point. Les revalorisations de 2022 et 2023 sont tellement minimales et avaient déjà été absorbées par l’inflation quand elles ont été accordées. Et le ministre a refusé à plusieurs reprises que soit acté le principe de mesures salariales pour 2024. Cela signifie donc une année blanche en perspective. Il faut aussi rappeler que contrairement à ce qui se dit, les salaires ont moins augmenté dans la fonction publique que dans le privé ces dernières années. Comment penser attirer dans la fonction publique dans de telles conditions et avec de telles perspectives ? Parler attractivité sans revalorisation salariale de toutes et tous avec des mesures générales, c’est parler dans le vent. Cette absence de mesures salariales s’ajoute à des conditions de travail qui continuent de se dégrader. Il y a urgence à traiter ces points. On voit bien à quel point notamment les services de santé sont en danger avec des services d’urgence toujours contraints de fermer notamment la nuit. Ou des classes toujours sans enseignant-e.

Au travers de sa nouvelle réforme, le gouvernement compte notamment "valoriser l’engagement des agents publics" en développant la rémunération dite au mérite dans la fonction publique. La rémunération au mérite peut-elle redonner du sens à la mission des agents ? Cette logique devrait-elle être individuelle ou collective ? Pour Solidaires, la rémunération au mérite va à l’encontre même de la notion de service public et de

fonction publique. La fonction publique et les services publics sont faits pour être au service de toutes et tous notamment pour la réduction des inégalités etc. Il n'y en a pas de bien ou moins bien. Et surtout les agents. Les agents exercent les missions qui leur sont confiées. Ils ne les choisissent pas. Et surtout pas dans l'optique de dérouler une carrière pour eux. Ils sont au service de tous. Il n'est par ailleurs pas supportable d'entendre cette rengaine "les agents qui se décarcassent" sous-entendant que certains ne "travaillent pas suffisamment". Tous les agents publics se décarcassent. Pendant le Covid, on a remercié les agents publics parce qu'ils étaient en première ligne. Les services publics ont tenu grâce à eux. Et aujourd'hui, il y aurait les "bons agents" et les autres ? La rémunération au mérite collectif n'est pas non plus une option. Toutes les missions doivent être exercées. Il ne peut y avoir plus de mérite ici ou là. Donc pour Solidaires FP, la rémunération au mérite c'est non et nous savons que c'est déjà une ligne rouge de ce futur projet de loi.

En 2019, tous les syndicats avaient pointé un manque de dialogue sur la loi de transformation. A quelles conditions jugeriez-vous la méthode satisfaisante ?

Il est toujours difficile de dire ce qui est satisfaisant ou pas. Sur la forme, il faut que l'on puisse avoir du temps pour que les discussions aient lieu. Une chose est certaine, si tout est déjà arrêté, que le texte est déjà quasi finalisé et que nous n'avons pas de temps pour discuter, ça ne pourra pas aller. Cela dit, sur le fond, que l'on ait du temps ou pas, si le projet de loi contient des orientations que nous rejetons comme la rémunération au mérite ou des attaques contre le statut, cela ne pourra pas aller. On jugera donc tant sur le fond que sur la forme. Tout en sachant que le dialogue social n'est pas au mieux de sa forme dans la fonction publique depuis bien longtemps malheureusement.

Propos recueillis par Bastien Scordia